

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« matériels »,

insérer les mots :

« par une augmentation de notre capacité de production souveraine et autonome ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir le reapprovisionnement et le maintien des stocks de munitions et de lots de maintien en condition opérationnelle, la France doit disposer d'une capacité de production souveraine et autonome. C'est l'objet de cet amendement.